

LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE, TROISIÈME RÉVOLUTION AGRICOLE ET REVANCHE DES TERRITOIRES

Henri Rouillé d'Orfeuil, Violette Divay et Sophie Dupraz

GREP | « Pour »

2018/2 N° 234-235 | pages 245 à 251

ISSN 0245-9442

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-pour-2018-2-page-245.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour GREP.

© GREP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La transition agricole et alimentaire, troisième révolution agricole et revanche des territoires

Henri Rouillé d'Orfeuil

Résolis

Violette Divay

Résolis

Sophie Dupraz

Résolis

Le grand système alimentaire actuel est le produit de deux processus multiséculaires, le processus de mondialisation et le processus d'agro-industrialisation qui ont été bien décrits par Fernand Braudel (1979) et Karl Polanyi (1944) et sur lesquels nous ne nous étendrons pas ici¹. L'économie mondialisée est aujourd'hui dominante par rapport aux économies territoriales longtemps infiniment plus épaisses, mais, du fait de leur ancrage territorial, moins mobiles et moins agiles.

L'agro-industrialisation a mené aux dégâts sociaux (grande casse de l'emploi), culturels (standardisation des produits et perte de diversité alimentaire) et environnementaux maintenant bien connus. Avec la mondialisation, beaucoup de territoires ont perdu leur principal moteur de développement économique. Appauvris et vieillissants, les territoires ruraux posent un grave problème d'aménagement du territoire. La concentration économique et financière va de pair avec la régression, voire la disparition, des économies alimentaires territoriales. Une « troisième révolution agricole » et une « revanche des territoires » (Rouillé d'Orfeuil, 2018) sont donc conjointement nécessaires.

1 Pour une analyse de ce processus, nourrie par ces deux auteurs, le lecteur peut se référer à Rouillé d'Orfeuil (2018), à la fin de l'article.

La troisième révolution agricole, de quoi parlons-nous ?

Il nous faut opérer une révolution copernicienne dans notre approche de l'activité agricole.

La gestion des agrosystèmes de la troisième révolution agricole repose sur de nouvelles associations agronomiques, de nouveaux services écologiques, sur la substitution de la chimie par des pratiques biologiques et agro-écologiques pour s'extraire de modèles de production basés sur les énergies non renouvelables. Dans cette perspective, la prise en compte de la diversité des ressources naturelles, humaines et culturelles des territoires est essentielle. Cette révolution ne signifie pas un retour en arrière ni un effondrement des rendements. En effet, nous ne sommes pas très loin d'obtenir dans ce nouveau cadre des rendements satisfaisants. La recherche agronomique et l'innovation paysanne devraient nous permettre de progresser rapidement sur toutes les questions techniques de cette révolution agricole, qui est à venir, mais dont les pionniers ont déjà ouvert des voies nouvelles, souvent en solitaires et à contre-courant des dynamiques majoritaires.

La revanche des territoires et la renaissance des économies alimentaires locales

La reconquête de leur espace économique local par des acteurs du territoire est sans doute d'un niveau de difficulté supérieur, car, pour que cette reconquête s'opère, il faut une synchronisation de trois mouvements : un processus de reterritorialisation, au moins partiel, des acteurs alimentaires mondialisés, une relance des économies alimentaires locales, une politique de rééquilibrage entre l'économie alimentaire mondialisée et les économies alimentaires territorialisées.

Reterritorialisation des acteurs alimentaires mondialisés

Le premier mouvement de reterritorialisation concerne les acteurs. La volonté de s'abstraire de toute responsabilité fiscale, sociale, environnementale et culturelle est l'un des moteurs principaux de la mondialisation. Ce réflexe existait déjà chez les proto-banquiers vénitiens du XV^e siècle, et de ce point de vue la révolution des technologies de l'information permet à la mondialisation contemporaine de s'appuyer sur un univers virtuel insaisissable par les pouvoirs territoriaux. Est-il juste que les grands bénéficiaires de la mondialisation ne participent pas, ou si peu, à la préservation des biens publics ? Est-il normal que la charge fiscale repose pour l'essentiel sur des acteurs territorialisés ? Est-il sain d'avoir perdu en route la loi anti-trust que les pères du capitalisme considéraient comme un outil de régulation nécessaire ? Si on estime cette situation ni juste, ni normale, ni saine, alors il faut faire réatterrir ces acteurs mondialisés, qui ont souvent partie liée avec des paradis fiscaux et ont tout loisir de pratiquer une « optimisation fiscale ».

S'agissant des comportements d'entreprises multinationales, le débat se développe pour l'essentiel à l'OCDE et, plus particulièrement dans le cadre de deux négociations : pour la responsabilité fiscale, dans le cadre du processus dit « Déclaration pays par pays ² » et, pour la responsabilité sociale et environnementale, dans le cadre du processus dit de la « Diligence raisonnable ³ ». Ces deux négociations ont abouti à des résultats qui sont prometteurs sur le papier, mais dont la justiciabilité internationale reste faible⁴. Néanmoins, en vertu du principe du « *Naming and shaming* » (nommer et blâmer), ces accords peuvent servir de leviers sur lesquels des acteurs non gouvernementaux (associations de juristes, ONG, syndicats, médias) peuvent s'appuyer pour infliger une punition réputationnelle à de grands acteurs économiques, en cas de manquements graves, avérés et répétitifs aux droits humains, ou en cas de dégâts environnementaux sérieux.

Relance des économies alimentaires locales

Le deuxième mouvement de reterritorialisation se trouve dans la renaissance et/ou la relance des économies alimentaires locales. Ce mouvement repose sur



2 <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/declaration-pays-par-pays.htm>

3 <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-sur-le-devoir-de-diligence-pour-une-conduite-responsable-des-entreprises.pdf>

4 À noter néanmoins que l'assemblée nationale française, après un très long parcours législatif de quatre années, a voté in extremis, le 23 mars 2017, la « *Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre* »

la valorisation des ressources naturelles, culturelles et humaines des territoires et la construction de circuits courts et de proximité, la promotion de produits de terroirs. L'objectif est de recréer de la valeur et des emplois locaux et de faire revivre les territoires. Ce mouvement repose sur l'initiative des acteurs locaux de la production d'aliments, sur l'évolution de la demande alimentaire des consommateurs locaux, et sur l'action des autorités publiques en faveur de la construction de systèmes alimentaires locaux. Nous reviendrons par la suite sur ce deuxième mouvement, qui est le véritable moteur de la transition agricole et alimentaire.

Rééquilibrage entre économies alimentaires mondialisées et territorialisées

Mais, comme les grands acteurs mondialisés et les acteurs territorialisés souvent de taille et de puissance modestes, agissent sur un même marché rendu de plus en plus ouvert et intégré, il convient de promouvoir une dynamique de rééquilibrage entre les deux économies et une coexistence positive entre elles. Cette coexistence se joue aux différentes échelles géographiques et est de la responsabilité des différentes instances de gouvernance territoriale, particulièrement au niveau national et supranational, européenne dans notre cas, puisque c'est la Commission européenne qui est mandatée par les pays de l'Union pour prendre part aux négociations commerciales. Cette coexistence va dépendre de la nature des accords commerciaux négociés dans le cadre de l'OMC ou, de plus en plus, hors de ce cadre. Il ne s'agit pas de lutter par principe contre la mondialisation du commerce, mais de lutter contre le principe d'une supériorité universelle du libre-échange, quels que soient les secteurs et les acteurs économiques, les pays ou les époques. Les marchés agricoles et alimentaires ont besoin d'être régulés (Boussard, 2017)⁵, si possible dans le cadre d'accords internationaux sinon par des réglementations bilatérales et, de toute façon, grâce à des politiques publiques nationales ou infranationales de défense des économies locales et de promotion des acteurs économiques et des productions locales.

Encourager la transition agricole alimentaire des territoires

Les maux dont il faut guérir notre système alimentaire sont connus, analysés, mesurés. Par chance, aux différents maillons des chaînes de production des aliments de nombreux acteurs s'efforcent, à leur échelle locale et au travers de leurs initiatives, de proposer des remèdes. Des initiatives d'agriculture, à la fois productives et à haute valeur sociale, environnementale et culturelle, interagissent avec d'autres initiatives de même nature au niveau de la transformation, de la distribution, de la restauration et de la consommation des produits alimentaires. Ces initiatives appartiennent souvent à de nombreux domaines, aujourd'hui articulés avec le système alimentaire : lutte contre

5 Cf. Boussard (2017) dans les références.

le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, lutte contre l'exclusion et pour l'insertion, économie circulaire... Toutes ces initiatives contribuent à l'émergence de nouveaux systèmes alimentaires territorialisés. L'association Résolis, qui s'efforce de repérer, puis de caractériser ces initiatives, les a dénommées « Initiatives d'alimentation responsable et durable » (IARD).

Ces IARD sont autant de matériaux élémentaires pour la construction des futurs systèmes alimentaires territorialisés. Elles nous disent que la transition est possible et, davantage que des analyses théoriques, que la transition agricole et alimentaire est déjà engagée au niveau local.

Si l'analyse des facteurs de succès de ces initiatives et leur soutien est essentielle, l'accumulation des ruptures individuelles proposées par les IARD ne font pas à elles seules la transition, pas plus qu'une hirondelle ne fait le

L'association Résolis observe et accompagne la transition alimentaire

L'association Résolis a lancé en 2012 un Programme Alimentation responsable et durable, qui s'est donné pour objectif d'observer la transition agricole et alimentaire. Résolis a constitué un vaste échantillon d'IARD, qui montre la diversité des initiatives et la créativité de leurs porteurs. Cet échantillon sert aussi de laboratoire vivant (et interactif) de la transition et permet des analyses géographiques ou thématiques plus approfondies (voir par ex. Résolis, 2015, dans les références). Elle dispose aujourd'hui d'un échantillon de près de 500 IARD françaises. Elle s'intéresse aussi aux mesures de politiques publiques dédiées spécifiquement à la transition, et aux territoires soutenant des dynamiques de transition.

Le recueil et l'analyse de ces données permettent de mieux comprendre la transition, les stratégies des acteurs qui souhaitent s'engager dans des chemins de transition, les dynamiques territoriales à l'œuvre, les rôles respectifs des différentes familles d'acteurs et des mesures politiques. L'objectif central est de nourrir une « pédagogie de la transition », construite avec les acteurs de la transition, particulièrement avec les organisations qui viennent en accompagnement et en appui à ces acteurs.

Cette construction progressive d'une pédagogie de la transition est le fruit de partenariats opérationnels engagés avec des fédérations de collectivités territoriales – Régions de France, France Urbaine, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF). Résolis participe également à des « acteurs collectifs », à la construction desquels l'association a pu contribuer – la Chaire InterAction (Innovations dans les territoires et accompagnement des transitions) d'AgroParisTech en construction, la Coopérative ou le Labo des praticiens des projets alimentaires territoriaux (PAT), la Plate-forme citoyenne pour la transition agricole et alimentaire. Résolis coopère aussi avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et les 53 parcs naturels régionaux (PNR), qui en sont membres.

printemps. Les processus de changements d'échelle et/ou d'essaimage ne pourront s'opérer que si des mesures de politiques publiques viennent soutenir les IARD, particulièrement lors de leurs premières années de vie, lorsqu'elles doivent se créer un espace économique ou une niche dans un marché très concurrentiel. Au-delà du changement d'échelle, le changement de nature du système alimentaire ne peut provenir que d'un réajustement d'ensemble des politiques publiques pour les rendre compatibles voire orientées vers la transition. Résolis distingue dans ses recherches deux niveaux de mesures politiques : le soutien et l'accompagnement des initiatives de transition (niveau 1) ; le changement de nature du système alimentaire (niveau 2).

À l'heure actuelle, les mesures existantes qui vont dans ce sens sont souvent enfouies dans des politiques publiques agricoles et alimentaires, dont les objectifs principaux contredisent parfois l'idée même de transition. La transition est souvent la parente pauvre et marginalisée de l'ensemble des mesures qui soutiennent le système mondialisé et agro-industrialisé. Mais l'existence même de mesures de soutien à la transition est, selon le vocabulaire des prospectivistes, un fait porteur d'avenir. Notre analyse montre que de nombreuses collectivités territoriales se sont elles aussi engagées sur des chemins de transition et l'expriment dans leurs différentes politiques publiques. Il est nécessaire de les soutenir et de développer pour elles aussi une « pédagogie de la transition ». Les collectivités ont un rôle déterminant autant pour le changement d'échelle des initiatives que pour le changement de nature du système alimentaire.

Au-delà des IARD et des mesures politiques, Résolis considère les territoires comme un troisième acteur du jeu. Les territoires ne sont pas seulement des espaces physiques ou des cadres inertes. Ils sont gouvernés, socialisés, aménagés et doivent devenir des « territoires intelligents », des acteurs à part entière de la transition. La dynamique de transition doit être une dynamique territoriale, favorisant les interactions entre IARD et mesures politiques de soutien.

Le processus de transition repose sur une dynamique issue d'une interaction entre les acteurs des chaînes de production des aliments, les acteurs de la consommation alimentaire et les autorités publiques dans le cadre de territoires revitalisés dont les ressources naturelles, culturelles et humaines marginalisées redeviennent les premiers moteurs de cette transition et le cœur d'économies alimentaires locales renaissantes. Dans chacune de ces familles d'acteurs, les acteurs pionniers peuvent et doivent jouer un rôle moteur grâce à une pédagogie de l'exemple et des solutions, une « pédagogie de la transition ». Il convient donc de repérer ces acteurs pionniers et de les accompagner. La difficulté bien sûr n'est pas tant de déterminer la boussole et la feuille de route de la transition – nous savons les problèmes qu'il faut résoudre –, la difficulté est que l'émergence de nouveaux systèmes alimentaires territorialisés doit s'opérer dans le contexte d'une économie de marché largement ouverte et

face à des acteurs mondialisés ultra-puissants, tenants d'un système alimentaire ultra-dominant. Plus qu'un basculement brutal, qui n'est sans doute pas pour demain, il importe de repousser la frontière qui laisse aujourd'hui très peu d'espace aux économies alimentaires territorialisées. Pour ce faire, il nous faut revitaliser ces économies et obtenir que des régulations permettent de protéger cette revitalisation... en espérant que de l'autre côté de cette frontière le système alimentaire mondialisé et agro-industrialisé trouve ou soit amené à opérer lui aussi une transition.

Références

- J.M. Boussard (2017). *Les prix agricoles. Nouveaux dialogues sur le commerce des bleds*. Paris : L'Harmattan.
- F.Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*. Paris : Armand Colin, 3 tomes, 1979... Lire plus particulièrement pour notre sujet le tome 3, *Le temps du monde*.
- K. Polanyi (1944). *La grande transformation*. Paris : Gallimard.
- Résolis (2015). *Systèmes alimentaires territorialisés en France, 100 initiatives locales pour une alimentation durable et responsable*, *Journal Résolis*, 4, mars. En ligne : https://www.resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_interactif.pdf
- H. Rouillé d'Orfeuil (2018). *Transition agricole et alimentaire, la revanche des territoires*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer.